



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 60539

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les réseaux à haut débit. En effet, M. Jean-Charles Bourdier préconise dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », la mise en place par l'Etat, les organisations patronales et le réseau des chambres de commerce d'une vaste campagne d'information à destination des entreprises sur les services et usages qui vont apparaître. Développer, en s'appuyant sur les chambres patronales, la formation et la focaliser sur les applications des réseaux à haut débit en visant prioritairement les dirigeants de PME. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », M. Jean-Charles Bourdier préconise la mise en place d'une vaste campagne d'information à destination des entreprises et particulièrement des PME sur les services et usages des réseaux à haut débit. Ces travaux soulignent la nécessité de promouvoir l'accès des entreprises, notamment les PME et TPE, aux réseaux à haut débit pour améliorer leur compétitivité, sur l'ensemble du territoire national. Pour relever ce défi, le Gouvernement a défini une démarche qui conjugue confiance dans le marché et action publique adaptée et qui a pour objectif l'accès de tous au haut débit à des conditions abordables d'ici à 2005. Cette stratégie a été présentée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), réuni le 9 juillet dernier par le Premier ministre, et qui a adopté les schémas de services collectifs, élaborés dans le cadre d'une large concertation, notamment celui relatif à l'information et à la communication. Une attention particulière a été portée aux PMI/PME dont une part hésite encore souvent à intégrer pleinement les technologies de l'information et de la communication dans leurs activités. Le Gouvernement apporte pour cela son soutien à la création et au développement de centres publics d'accès professionnels aux technologies de l'information et de la communication et mène une politique d'offre de formations qui devrait permettre l'émergence, d'ici à 2003, d'un réseau national d'écoles de l'Internet dédiées à la formation aux technologies et aux applications de l'Internet dans l'ensemble des secteurs économiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60539

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2538

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4796